

Au Conseil communal

De et à

1530 Payerne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°03/2018

**Objet : Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie
de la place de la Concorde et de la rue du Temple**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n°03/2018 était composée de :

- Mme. Seyhan Açikgöz
- M. Donald Hrunka
- M. Christian Marguet, en remplacement de M. Michaël Marguet
- M. Alain Michel
- M. Stéphane Maillard
- M. Serge Blaser
- M. Lionel Voinçon, désigné président-rapporteur

La commission a siégé une fois en date du 14 février 2018. Tous les membres étaient présents. En cours de séance, Monsieur le Conseiller municipal André Jomini nous a rejoint, afin de répondre à nos questions et à nos demandes d'éclaircissement. La commission tient à le remercier pour sa disponibilité et la clarté des explications fournies.

Introduction

Avant de procéder au réaménagement de la place de la Concorde, la Municipalité souhaite remplacer les conduites d'eau et de défense incendie situées sous la place de la Concorde et la rue du Temple. Les deux conduites mentionnées sont anciennes et usées. Leur remplacement est tout à fait justifié et il est à cet égard pertinent de procéder à ces travaux avant ceux de la superstructure. Il convient de rappeler que le projet de superstructure tel que présenté sur les plans annexés au préavis est indicatif.

La commission tient toutefois à soulever quelques points précis.

Rapport de la commission

Fouilles archéologiques

Il s'agit ici, dans le cadre d'une « intervention normale », de simples relevés photographiques et topographiques, soit d'opérations relativement simples. Le cas échéant, l'impact sur le chantier sera faible et a d'ores et déjà été anticipé lors de la planification du programme des travaux.

Informations aux riverains

Elle n'a pas encore eu lieu en date de la séance de commission. Elle interviendra d'ici à la fin du mois de février.

Places de parc de la Concorde

Les travaux auront lieu par tronçons. Si un impact sur les places de parc est inévitable, celui-ci sera réduit au minimum.

Répartition des frais de génie civil

En date de la séance de commission, aucune entreprise n'a fait part de sa volonté de profiter des travaux afin d'améliorer son propre réseau. Le cas échéant, la répartition des coûts permettra de diminuer les frais de génie civil.

Programme des travaux

Le programme des travaux prévoit des délais relativement courts, avec comme date butoir la remise de la place pour le « Red Pigs Festival » à la mi-juin. Il nous a toutefois été assuré que

cela ne poserait pas de problèmes particuliers. Ce sont des travaux que la Commune de Payerne et ses partenaires ont l'habitude de gérer.

Tracé de la conduite d'eau sise sous la rue du Temple

Il n'est pas possible de modifier le tracé de la conduite susmentionnée pour qu'elle ne se situe pas sous des places de parc. Deux raisons s'y opposent :

Premièrement, cette conduite s'inscrit dans la continuité de celle qui a déjà été remplacée entre la rue de la Gare et le poste de gendarmerie.

Secondement, la rue du Temple recouvre de nombreuses conduites souterraines, ce qui ne laisse aucun espace permettant le cas échéant d'en modifier le tracé.

Remarques complémentaires

A l'issue des délibérations, les commissaires ont souhaité émettre deux remarques plus générales.

Premièrement, il eût été souhaitable que les plans annexés au préavis soient accompagnés d'une légende. Sans quoi il n'est pas facile pour des miliciens non-initiés de les décrypter.

Secondement, la commission regrette d'avoir dû travailler dans la précipitation. Certes, il ne s'agit pas d'un préavis d'une extrême complexité et nous comprenons que des délais doivent être impérativement respectés. Toutefois, lorsque l'investissement est prévisible, un envoi plus rapide du préavis permettrait aux commissions de travailler plus sereinement. Ce qui serait profitable pour tous.

Conclusion

La commission vous propose à l'unanimité des membres la composant d'accepter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n°03/2018 de la Municipalité du 24 janvier 2018 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la place de la Concorde et de la rue du Temple pour un montant de Fr. 430'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 400'000.- (TTC) (Fr. 430'000.- – Fr. 30'000.-) par les fonds disponible en trésorerie;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 430'000.- (TTC), relatif au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur les fonds de réserve no. 9.280.8100 « Eaux, Travaux futurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Lionel Voinçon, président-rapporteur

